

Charte d'engagement pour l'accueil des patients durant l'épidémie COVID-19

POUR TOUS LES PATIENTS NÉCESSITANT DES SOINS À L'AP-HM



En cas d'urgences vitales, contactez le SAMU en composant le 15 ou présentez-vous aux urgences. Ces services sont organisés pour ne faire courir aucun risque de contamination : circuits distincts, personnels protégés et gestes barrières respectés.



Si vous aviez jusqu'à présent différé vos soins, sachez que les services hospitaliers peuvent accueillir de nouveau les patients pour certaines pathologies dans des conditions optimales de sécurité.

- **Vous êtes déjà suivi à l'AP-HM** : vous serez contacté directement par votre médecin ou vous pouvez reprendre contact avec le service qui vous suit habituellement.
- **Vous n'êtes pas suivi à l'AP-HM** : vous pouvez également contacter directement un de nos établissements. Des formulaires simples de demande de rendez-vous sont mis en ligne sur fr.ap-hm.fr. Vous trouverez également sur notre site internet les numéros directs des secrétariats des services hospitaliers. Si vous n'utilisez pas internet, vous pouvez joindre le standard général au 04 91 38 00 00.



Informations concernant les consultations

Afin de respecter les règles liées au confinement, le recours aux téléconsultations est facilité et encouragé. Le service hospitalier vous indiquera la marche à suivre pour ces téléconsultations. Ces informations sont également accessibles sur notre site (<https://bit.ly/3diAZdh>). Si la consultation physique s'avère indispensable pour votre prise en charge, vous serez invité à vous rendre à l'hôpital. Pour les patients déjà connus et dont les droits sont à jour, le circuit d'admission en consultation est simplifié grâce à une pré-admission réalisée par l'AP-HM. Vous recevrez un SMS vous indiquant de vous rendre directement dans le service de votre consultation sans passer par le bureau des admissions. (lien vers le document pour les patients)

Chaque établissement a mis sur place une organisation spécifique pour assurer votre protection et respecter les mesures du confinement (accueil décentralisé aux portes de l'hôpital : distribution de masques pour les patients, friction des mains avec une solution hydro-alcoolique, rappel des gestes barrières, circuit organisé au sein de l'hôpital pour vous rendre à votre consultation, espacement des horaires de rendez-vous, réorganisation spatiale des salles d'attente pour appliquer les règles de distanciation physique et sociale).



Informations concernant les hospitalisations

Si votre état de santé nécessite une hospitalisation et/ou une intervention, soyez rassuré :

- Vous serez hospitalisé dans une chambre individuelle ;
- Tous nos professionnels sont protégés avec des équipements de protection individuelle adaptés et appliquent scrupuleusement l'ensemble des gestes barrières ;
- Les unités d'hospitalisation Covid-19 sont isolées et les flux patients, personnels et matériels sont entièrement séparés ;
- Les blocs opératoires et les réanimations sont distincts pour les patients COVID-19 et non COVID-19 ;
- Les secteurs d'imagerie sont organisés pour séparer les flux des patients.



Malgré le confinement, des exceptions pour vos accompagnants :

Depuis le confinement, les visites sont interdites dans l'ensemble des établissements des Hôpitaux Universitaires de Marseille pour vous protéger et protéger nos personnels. Certaines exceptions sont actuellement étudiées notamment si votre état de santé ne vous permet pas de vous rendre seul à l'hôpital. <https://bit.ly/35gqAfF>

POUR LES PATIENTS TOUCHÉS PAR LE COVID-19



Dès le début de l'épidémie, **les circuits d'accueil ont été entièrement repensés** dès l'arrivée aux urgences pour séparer les flux au sein de nos établissements.



Les patients très sévèrement atteints par le Covid-19 sont **accueillis dans des unités de Réanimation dédiées et pris en charge par des professionnels hautement spécialisés** et protégés grâce à des équipements de protection individuelle adaptés.



Les patients nécessitant une hospitalisation sont accueillis dans des **unités Covid-19 regroupées et à l'écart des autres secteurs de l'hôpital**. Les professionnels qui assurent leur prise en charge sont protégés par des équipements de protection individuelle adaptés et formés pour assurer des soins entièrement sécurisés.



Nos professionnels exerçant dans ces unités font l'objet d'un **suivi médical attentif** notamment en termes de dépistage.



Pour ces unités, des **protocoles très stricts** sont en vigueur pour la prise en charge des patients ainsi que pour l'hygiène et le bio-nettoyage.